



REÇU

Par Christine Wirtgen , 16:09, 12/05/2020

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** concernant **la suspension du remboursement de dettes par les pays en développement.**

Dans le contexte de la crise actuelle liée au COVID-19, de nombreux pays en développement rencontrent des difficultés financières sérieuses et se retrouvent face à une situation d'endettement insoutenable, ce qui réduit leur capacité à répondre efficacement à la crise sanitaire et économique. Afin de remédier à ce problème, les pays du G20, en tant que créanciers majeurs envers ces pays, se sont mis d'accord le 15 avril d'annuler les obligations de remboursement pour 76 pays jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, ils ont aussi appelé les créanciers privés à suivre leur exemple.

Cependant, selon des reports dans la presse internationale, bien que le pays ait adhéré à l'engagement du G20, la Chine n'a pas annulé ces obligations et continue à demander des remboursements aux pays débiteurs à des taux d'intérêt allant jusqu'à 6% pour les prêts accordés dans le cadre de son initiative intitulée « Nouvelle route de la soie » (BRI : Belt and Road Initiative), sachant que les taux d'intérêt appliqués aux prêts qu'octroie p.ex. la Banque Mondiale aux pays en développement se trouvent aux alentours d'1%.

La Chine fait aujourd'hui partie des plus grands créanciers au niveau mondial. Dans le cadre de la BRI, la Chine accorde des crédits à des pays en développement afin de financer le développement des infrastructures dans ces pays. Selon des estimations, la Chine aurait prêté au total plus de 120 milliards de dollars à 67 pays dans le cadre de la BRI.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

- 1. Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis qu'en ces temps de crise, les créanciers internationaux publics et privés devraient adapter voire annuler les obligations de remboursement de dette pour les pays en développement qui se trouvent dans des situations financières difficiles et insoutenables, afin que ces derniers puissent prendre les mesures nécessaires pour faire face à la crise actuelle ?**
- 2. Monsieur le Ministre possède-t-il plus d'informations sur le cas précis de la Chine développé ci-dessus ? Condamne-t-il le fait que la Chine ne respecte pas l'engagement pris par les pays du G20 en continuant de demander des remboursements pour les prêts accordés dans le cadre de la BRI et ceci à des taux d'intérêt exorbitants ?**

3. Comment Monsieur le Ministre envisage-t-il thématiser cette problématique et notamment le cas de la Chine au niveau international ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Stéphanie Empain
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 11 juin 2020

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, la réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la question parlementaire n° 2192 posée par l'honorable Députée Madame Stéphanie Empain.


Jean Asselborn

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la question parlementaire n° 2192 déposée le 12 mai 2020 par l'honorable Députée Madame Stéphanie Empain

Réponse à la première question

Alors que l'impact à long terme de la pandémie du COVID-19 sur les économies des pays en développement n'est pas encore connu à l'heure actuelle, il est fort probable que ses effets seront dévastateurs. Une reprise des discussions concernant le besoin d'allègement du service de la dette à l'égard de ces pays, compte tenu des nouvelles circonstances, s'est ainsi imposée au plan international. De ce fait, le 15 avril 2020, les ministres des Finances du Groupe des vingt (G20) se sont mis d'accord sur une suspension partielle de la dette des 77 Etats à bas revenus, signifiant que le remboursement prévu en 2020 est reporté à 2022 et échelonné sur trois ans. Le Fonds monétaire international (FMI) a rapidement emboîté le pas au G20 en annonçant, à son tour, des aides financières immédiates non-remboursables à 27 pays afin d'alléger le poids de leur dette. Il y a lieu de préciser que la part de la dette détenue par des créanciers privés et par des pays non membres du Club de Paris, a fortement augmenté au fil des années. Des solutions globales s'avèrent, par conséquent, de plus en plus difficiles. Le Luxembourg, qui ne détient pas de dettes d'autres pays, soutient toute initiative d'allègement du service de la dette des pays les moins avancés prise dans un contexte multilatéral et visant à libérer une importante partie des ressources financières de ces pays afin qu'ils puissent prendre des mesures d'urgence pour faire face à la crise. La question de savoir si, en sus de la suspension, cet allègement doit se faire sous forme d'annulations devrait être tranchée dans les enceintes multilatérales tout en tenant compte des besoins spécifiques de chacun des pays concernés et en évitant des répercussions négatives sur leurs futures notations.

Réponse à la deuxième question

Au lendemain de la décision du G20, le ministre chinois des Finances a annoncé que la Chine soutient la suspension des obligations de remboursement pour les pays les moins avancés et qu'elle contribuera à la mise en œuvre du consensus qui s'est dégagé à cet égard au G20. Le 8 juin 2020, la Chine a réitéré son engagement concernant la suspension du remboursement des dettes pour 77 pays en développement conformément à l'initiative du G20. Concernant plus précisément les investissements réalisés dans le contexte de la « Nouvelle Route de la Soie » (Belt and Road Initiative, BRI), la Chine et les pays participants au deuxième forum BRI sur la coopération internationale, qui s'est tenu le 27 avril 2019 à Beijing, ont adopté un communiqué conjoint au titre duquel ils s'engagent à respecter les critères de la durabilité en vue du financement et de la réalisation des projets d'investissement dans le cadre de la BRI.

L'estimation à plus de 120 milliards de dollars du volume des prêts accordés par la Chine à 67 pays participants à la BRI, auquel se réfère l'honorable Députée, est difficile à vérifier. En effet, les créanciers chinois comprennent des acteurs multilatéraux tels que l'AIB (« Asian Infrastructure Investment Bank ») publiant les montants des crédits alloués, mais également des acteurs tels que la China Development Bank, la China Export Import Bank ou encore des grandes banques publiques qui ne sont pas obligées de divulguer des informations détaillées à cet égard. Ceci étant dit, la somme globale précitée est à mettre

en relation avec les besoins en infrastructures des pays en développement. Ainsi, la Banque asiatique de développement a estimé à 26.000 milliards de dollars (sur la période entre 2016 et 2030), le volume d'investissements en infrastructures dont la seule Asie a besoin afin de préserver un taux de croissance économique permettant d'éradiquer la pauvreté et de relever les défis liés au changement climatique.

Enfin, s'agissant des taux effectifs des crédits commerciaux accordés par des établissements publics ou des banques chinoises dans le cadre de la BRI, ces chiffres ne sont pas dévoilés puisqu'ils font l'objet de négociations bilatérales. Certains de ces investissements sont réalisés dans des pays ou des régions où d'autres bailleurs de fonds internationaux ne s'engagent pas à octroyer des prêts à des taux d'intérêt ne reflétant pas entièrement les risques économiques liés à ces projets. De même, le rééchelonnement des dettes ou les autres modalités de remboursement qui résultent de négociations bilatérales que la Chine mène, au cas par cas, avec les pays débiteurs, ne sont pas soumis aux mêmes programmes et conditions que ceux négociés, par exemple, par la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international. Ces facteurs, dans leur ensemble, contribuent à une différence des taux d'intérêt appliqués respectivement par certains bailleurs de fonds multilatéraux et par des institutions financières en Chine.

Réponse à la troisième question

Comme les réponses aux questions précédentes le montrent, cette problématique est déjà thématique et traitée au niveau international. Il s'agit désormais de faire en sorte que l'ensemble des acteurs concernés se concertent afin de soutenir par des mesures adéquates les pays dont le budget est très largement au service de la dette et qui risquent une fragilisation importante. Les représentants du Luxembourg au sein des banques multilatérales de développement, et notamment à l'AIIB, veilleront également à ce qu'une attention particulière soit accordée à la mise en œuvre des engagements pris au niveau du G20. Le Luxembourg soutiendra également les initiatives visant à mettre le sujet de l'allègement du service de la dette des pays en développement à l'ordre du jour du prochain sommet de l'ASEM, plateforme qui réunira les chefs d'Etat et de gouvernement de 53 pays européens et asiatiques.